

**1^{ère} réunion du Réseau des instances francophones
de régulation des médias (REFRAMED)**

Intervention de M. Michel Boyon, Président du CSA

Dimanche 1^{er} juillet 2007- 9 heures – Ouagadougou (Burkina Faso)

Monsieur le Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication

**Monsieur le Président du Conseil supérieur de la communication du
Burkina Faso**

**Monsieur le Délégué à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

Mesdames et messieurs les Présidents

Mesdames et messieurs

Mes chers amis

Pourquoi faut-il créer un réseau des institutions francophones de régulation des médias ? Ou, plus exactement, pourquoi fallait-il le constituer ? Tout simplement pour atteindre le but qu'André Malraux assignait à la Francophonie : apporter une réponse aux questions décisives que la civilisation nous pose à tous aujourd'hui.

Les médias sont partie intégrante de notre culture contemporaine, en tant que créateurs et vecteurs de produits culturels, de réalités économiques, de faits sociaux et politiques. Ils sont l'outil de la liberté d'expression, de la connaissance, du partage, mais cet outil n'est approprié que s'il est accompagné, au moins dans sa composante audiovisuelle, par une régulation nécessaire pour éviter que la liberté ne soit détournée. Le réseau qui se fonde peut apporter aujourd'hui des réponses pertinentes à la question de la régulation des médias en défendant et illustrant un modèle qui protège la liberté de nos concitoyens, un modèle où les contenus comptent davantage que les considérations techniques et économiques, un modèle où l'audiovisuel devient un levier pour la diversité culturelle, pour la cohésion sociale, pour le pluralisme politique.

C'est donc un grand honneur et une grande fierté pour moi d'être présent à Ouagadougou, quelques mois après ma nomination à la présidence du CSA.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel participe aujourd'hui à plusieurs réseaux d'institutions de régulation, africain, méditerranéen, européen. Je sais quel est l'enrichissement mutuel que l'on peut en tirer. Mais notre nouvelle organisation a son originalité. Nous sommes nombreux, dans cette salle, à posséder la même approche de la régulation, à avoir des systèmes législatifs et des institutions indépendantes bâtis selon un modèle commun, orientés vers la régulation des contenus. Cela est dû à un héritage fort de la coopération, notamment avec l'Afrique, que le Conseil a pu conduire dans le passé. C'est un héritage vivant, que le Conseil entend aujourd'hui développer. C'est une spécificité que nous devons aussi affirmer dans les autres réseaux internationaux, avec lesquels il existe une grande complémentarité.

La montée en puissance des autorités de régulation chargées d'appliquer, en toute transparence la législation de l'audiovisuel est un signe important de la constitution d'Etats de droit. Notre réseau a donc, bien sûr, vocation à accompagner tous les Etats francophones qui souhaiteraient se doter d'une législation portant sur la régulation de l'audiovisuel, ou créer une autorité de régulation indépendante, ou encore développer les missions de son organe de régulation.

Notre réseau a aussi une vocation particulière à traiter des défis de l'audiovisuel qui nous concernent tous. Le principal d'entre eux est la révolution numérique, source magnifique de potentialités, mais qui peut aussi être responsable de fractures entre ceux qui y ont accès et ceux qui en sont exclus.

Notre organisation sera à même de prendre en compte un tel défi au niveau international, de créer une véritable solidarité pour qu'aucun pays, aucune zone en Afrique ou même dans le monde ne se sente à l'écart de l'économie numérique et de ses immenses perspectives de développement.

Notre réseau doit ainsi permettre d'illustrer la diversité culturelle. Selon la belle formule du président Jacques Chirac, « *la francophonie a vocation à appeler toutes les autres langues du monde à se rassembler pour faire en sorte que la diversité culturelle, qui résulte de la diversité linguistique, soit sauvegardée* ».

Notre réseau se veut une vigie de cette diversité, au sein notamment du RIARC. C'est par l'existence de médias francophones nombreux et importants que nous ferons vivre notre diversité linguistique et culturelle. J'y insiste : la francophonie n'est pas une aire d'influence ; c'est une réunion libre et égale de pays ayant en commun non seulement la même langue, mais surtout la même vision de la diversité culturelle, qui est inscrite dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée en 2001 qui proclame : « la richesse culturelle du monde, c'est sa diversité en dialogue ». Ce que la francophonie met en avant, c'est cette éthique du dialogue, qui présuppose que toutes les cultures du monde naissent libres et égales. La francophonie n'est pas un espace de contraintes, de formats, de domination culturelle : c'est un lieu d'épanouissement de la création à partir de racines communes, d'une toile de fond que nous avons reçue en partage. Pour paraphraser le peintre Nicolas de Staël, je dirai que la francophonie est une toile, mais que tous les talents du monde y volent librement.

C'est cette liberté qui prend en compte le patrimoine de chacun et celui de tous, c'est cette façon de construire l'originalité à partir de l'universel que la francophone nous offre.

Le nouveau réseau est une chance pour la création audiovisuelle francophone et le pluralisme des contenus. Aujourd'hui, la circulation des œuvres s'établit à l'échelle internationale. Avec ce réseau, nous entendons apporter la preuve qu'il peut exister un vaste marché pour les œuvres francophones. Le réseau doit aussi être l'occasion de faire mieux connaître nos cultures qui se sont épanouies dans la même langue, de partager nos talents, de rendre nos créations accessibles à un vaste public. Quand je pense aux richesses de la création audiovisuelle et cinématographique canadienne francophone, européenne francophone et bien sûr africaine francophone – permettez – moi à cette occasion, de saluer la mémoire du grand cinéaste, Ousmane Sembène, récemment disparu -, je me dis que les médias audiovisuels de nos pays doivent donner une sérieuse impulsion à la mise en valeur de ce riche patrimoine commun.

« *La francophonie sera subversive et imaginative ou ne sera pas* » déclarait Boutros Boutros Ghali, lorsqu'il était Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie. Notre réseau doit être une force de créativité, d'innovation, et oser mettre en avant la diversité des contenus à l'heure où le formatage culturel ne cesse de progresser, où l'on veut nous imposer des moules.

Nous devons ainsi mettre en relief le rôle du régulateur du contenu des programmes au service de la défense de la langue et de l'identité culturelle. Notre réseau doit aussi avoir conscience du rôle social qu'implique la régulation des contenus. Le Conseil français a été investi par la loi, en 2006, d'une très belle compétence nouvelle, celle de veiller à ce que l'audiovisuel participe à la cohésion de notre société et à la lutte contre les discriminations.

Je souhaite que nous réfléchissions, dans le cadre de notre réseau, au rôle social que nous pouvons jouer en tant que régulateurs, la manière de répondre aux demandes des auditeurs et des téléspectateurs. Bien sûr, chacun de nos actes a une vocation pour l'ensemble de la société, ne serait-ce qu'avec la défense du pluralisme des médias. Mais vous savez combien les médias reflètent et amplifient les mutations de nos sociétés. Nous devons nous donner les moyens de jouer un rôle important dans ces mutations, un rôle inspiré par les valeurs d'humanisme que nous avons en partage.

Enfin, notre réseau doit porter les valeurs de la démocratie. Les institutions de régulation des médias ont un rôle essentiel à jouer dans la protection de la liberté d'expression et la défense du pluralisme politique. Nous avons la responsabilité de faire vivre nos démocraties à la télévision et à la radio. Si nous sommes incapables d'assurer cette mission, dans le sens indiqué par nos législations nationales, alors tout ce que j'ai dit précédemment n'a aucun intérêt.

La création d'autorités de régulation indépendantes est indissociable des progrès de la démocratie et de l'Etat de droit ; nos concitoyens n'auront aucune considération pour notre rôle si nous n'arrivons pas à faire respecter des règles pertinentes et transparentes pour des débats démocratiques équitables. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen a été écrite dans la langue qui est notre richesse partagée ; elle est partie intégrante de notre héritage commun et nos médias doivent le refléter.

« Il suffit de nommer la chose pour qu'apparaisse le sens sous le signe », écrivait Léopold Sédar Senghor. Sous ce sigle de REFRAMED, nous voyons tous aujourd'hui le sens de notre réseau : c'est celui de la diversité, celui de la liberté, celui de la solidarité.